

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire Question écrite n° 1584

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les délais de présentation à l'examen de conduite, tout particulièrement à l'approche de l'été. L'obtention du permis de conduire conditionne l'accès à l'autonomie et à l'emploi pour de nombreux jeunes, en particulier en zones rurales. Il souhaite donc connaître ses intentions sur la mise en place d'un dispositif adapté aux mois de mai et juin, et, à terme, sur une augmentation des places d'examen au permis B pour mettre fin à ce phénomène qui touche l'ensemble du territoire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est déterminé à améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire. Au total, depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 55 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises pour augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en termes d'examen, tout spécialement pendant le second semestre 2007. Des instructions ont été données aux services déconcentrés en charge des permis de conduire pour que la priorité soit donnée au passage des épreuves théoriques et pratiques. L'offre mensuelle de places augmente ainsi de 6 %. De plus, il sera possible de prévoir des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent ainsi d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Plus que jamais, il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Pour cela, il est essentiel qu'elles dispensent une formation complète et présentent des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour des épreuves. Il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour permettre une meilleure gestion de leurs difficultés.

Données clés

Auteur: M. Franck Gilard

Circonscription: Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1584 Rubrique : Sécurité routière Ministère interrogé : Transports Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5055 **Réponse publiée le :** 2 octobre 2007, page 5998